



Régions d'outre-mer : comprendre les territoires français

Régions d'outre-mer : découvrez les DROM, COM et leurs statuts avec une explication claire, simple et adaptée au lycée.

histoire-géographie lycée

Pourquoi parle-t-on encore de « régions d'outre-mer » alors que tous les territoires ultramarins français n'ont pas le même statut ? C'est souvent la première confusion rencontrée en cours de géographie. Pour y voir clair, je vous propose un repère simple : distinguer les DROM, les COM et les autres territoires de la France d'outre-mer. Cette mise au point aide à comprendre non seulement leur organisation institutionnelle, mais aussi leurs réalités géographiques, économiques et géopolitiques. En quelques minutes, vous aurez une vision nette, utile pour le lycée comme pour la culture générale.



Télécharger la fiche PDF du cours

Version imprimable · 5018 mots

Télécharger

Que désigne l'expression régions d'outre-mer ?

Les régions d'outre-mer désignent des territoires français situés hors de l'Europe. Aujourd'hui, l'expression renvoie surtout aux DROM : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion, intégrés à la France mais marqués par des réalités géographiques, historiques et institutionnelles propres.

Le mot outre-mer paraît simple. En réalité, il recouvre plusieurs statuts juridiques au sein de la France d'outre-mer, ce qui explique pourquoi l'expression régions d'outre-mer est souvent employée de façon imprécise. Au lycée, on l'utilise souvent pour parler des principaux territoires ultramarins. Mais tous ne sont pas organisés de la même manière, ni soumis exactement aux mêmes règles administratives, fiscales ou politiques. Les DROM forment le groupe le plus connu. Ils appartiennent pleinement à la République française et à l'Union européenne, même si leur éloignement, leur climat, leur insularité ou leur situation amazonienne créent des contraintes particulières. La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion en font partie. Certains de ces espaces sont à la fois département et région. D'autres relèvent d'une collectivité territoriale unique, avec une

organisation institutionnelle simplifiée mais toujours inscrite dans le cadre national. À côté des DROM, l'outre-mer comprend aussi les COM, ou collectivités d'outre-mer. Leur autonomie est plus large. On y ajoute d'autres territoires ultramarins au statut spécifique, comme la Nouvelle-Calédonie ou les Terres australes et antarctiques françaises. Parler des régions d'outre-mer sans nuance peut donc prêter à confusion. Mieux vaut distinguer les catégories. Cela permet de comprendre plus clairement la diversité de la France d'outre-mer.

À retenir

L'expression « régions d'outre-mer » vise surtout les DROM, mais l'outre-mer français comprend aussi des COM et d'autres territoires au statut particulier.

Une expression courante mais parfois imprécise

On parle souvent de « régions d'outre-mer » pour désigner tous les territoires français éloignés de l'Europe. Pourtant, cette formule est imprécise, car le droit français distingue plusieurs statuts, comme les DROM, les COM et d'autres territoires aux règles très différentes.

Cette expression reste pratique au quotidien. Mais elle mélange des réalités institutionnelles, géographiques et politiques qui ne fonctionnent pas de la même manière selon les territoires français d'outre-mer. Pour un élève, la précision aide vraiment. Elle permet de comprendre pourquoi la Guadeloupe n'a pas le même statut que la Polynésie française, même si toutes deux appartiennent à la France. On évite ainsi les confusions. On relie mieux les notions de citoyenneté, de lois applicables, d'autonomie locale et d'intégration à l'Union européenne. C'est plus clair. Et c'est aussi plus juste en géographie comme en éducation civique.

À retenir

Dire « outre-mer » est correct dans le langage courant, mais pour réviser efficacement, il faut distinguer les statuts : DROM, COM et autres collectivités.

Les cinq DROM à connaître

Les cinq DROM sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Ces territoires ont le même statut de département et de région d'outre-mer, appartiennent pleinement à la République française et font aussi partie de l'Union européenne comme régions ultrapériphériques.

Je les retiens facilement. La Guadeloupe et la Martinique se situent dans les Caraïbes, la Guyane en Amérique du Sud, tandis que La Réunion et Mayotte se trouvent dans l'océan Indien. Leur statut est précis. Les lois françaises s'y appliquent en principe comme dans

l'Hexagone, avec quelques adaptations liées à la distance, au climat, aux contraintes insulaires ou aux réalités locales. Ils votent comme partout. Ces cinq territoires envoient des représentants au Parlement, utilisent l'euro et bénéficient aussi des politiques européennes, même si leur éloignement crée des défis économiques, sociaux et géopolitiques particuliers.

À retenir

Les cinq DROM sont intégrés à la France et à l'Union européenne, mais leur situation géographique lointaine explique des besoins et des politiques spécifiques.

Les principaux territoires associés aux régions d'outre-mer sont les cinq DROM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. Mais les territoires français d'outre-mer comprennent aussi des COM, la Nouvelle-Calédonie, les TAAF et l'île de Clipperton, avec des statuts très différents selon l'histoire et la géographie.

Quels sont les territoires concernés aujourd'hui ?

Pour le lycée, reprenez d'abord les DROM. Ce sont les territoires ultramarins les plus proches du modèle départemental et régional français, même si leurs réalités sociales, économiques et environnementales restent très spécifiques.

Ils sont au nombre de cinq. On trouve la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion, souvent citées ensemble car elles relèvent du même grand cadre institutionnel.

Ensuite viennent les COM. Ces collectivités d'outre-mer disposent d'une organisation plus autonome, avec des statuts adaptés à chaque territoire, ce qui les distingue nettement des DROM dans les révisions.

Parmi elles, mémorisez bien Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Chacune appartient à l'outre-mer français, mais aucune n'est un DROM.

La Nouvelle-Calédonie forme un cas à part. Son statut est spécifique, issu d'une histoire politique particulière, et elle n'entre ni dans la catégorie des DROM ni dans celle des COM.

Il faut aussi citer les TAAF. Les Terres australes et antarctiques françaises regroupent plusieurs espaces presque inhabités, surtout utiles pour la recherche scientifique, la présence maritime et les enjeux stratégiques.

Enfin, Clipperton complète l'ensemble. Cette petite île du Pacifique oriental, sans population permanente, reste souvent oubliée alors qu'elle fait bien partie des territoires français d'outre-mer.

Territoire	Statut	Localisation océanique	Capitale / chef-lieu
Guadeloupe	DROM	Mer des Caraïbes / Atlantique	Basse-Terre
Guyane	DROM	Amérique du Sud / Atlantique	Cayenne
Martinique	DROM	Mer des Caraïbes	Fort-de-France
Mayotte	DROM	Océan Indien	Mamoudzou
La Réunion	DROM	Océan Indien	Saint-Denis
Saint-Pierre-et-Miquelon	COM	Atlantique Nord	Saint-Pierre
Saint-Martin	COM	Caraïbes	Marigot
Saint-Barthélemy	COM	Caraïbes	Gustavia
Polynésie française	COM	Océan Pacifique	Papeete
Wallis-et-Futuna	COM	Océan Pacifique	Mata-Utu
Nouvelle-Calédonie	Statut spécifique	Océan Pacifique	Nouméa
Terres australes et antarctiques françaises	TAAF	Océan Indien / Antarctique	Saint-Pierre (siège administratif)
Clipperton	Possession de l'État	Pacifique oriental	Sans chef-lieu permanent

À retenir

Pour mémoriser simplement : 5 DROM, 5 COM principales, 1 Nouvelle-Calédonie à statut spécifique, les TAAF et Clipperton. C'est la base la plus utile pour comprendre l'organisation de l'outre-mer au lycée.

Les DROM : les territoires les plus souvent visés par l'expression

Les DROM sont les cinq départements et régions d'outre-mer. Ils regroupent la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte, toutes soumises au droit français et européen, avec des adaptations liées à leur éloignement, à leur insularité ou à leur situation régionale particulière.

La Guadeloupe se situe dans les Antilles. Son économie repose largement sur les services, le tourisme et la banane, dans un espace exposé aux risques cycloniques. La Martinique est aussi antillaise. Elle se distingue par la montagne Pelée, un volcan célèbre, et par une forte concentration des activités autour de Fort-de-France. La Guyane, elle, se trouve en Amérique du Sud. C'est le plus vaste territoire ultramarin français, couvert en grande partie par la forêt amazonienne et marqué par le centre spatial de Kourou. La Réunion est dans l'océan Indien. Son relief volcanique spectaculaire, avec le piton de la Fournaise, structure fortement les paysages et les mobilités. Mayotte, enfin, est située dans l'archipel des Comores. Elle connaît une très forte croissance démographique et de grands défis sociaux, scolaires et migratoires.

Les autres territoires ultramarins français

Les territoires ultramarins français ne se limitent pas aux DROM. On distingue aussi les COM, la Nouvelle-Calédonie, les TAAF et l'île de Clipperton, qui ont des statuts différents et relèvent d'organisations administratives, politiques et juridiques adaptées à leur histoire, leur population et leur position géographique.

Les COM sont diverses. Elles regroupent par exemple la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, avec des compétences plus larges que celles des DROM. La Nouvelle-Calédonie occupe une place à part. Son statut spécifique, issu de l'accord de Nouméa, lui donne une large autonomie et un fonctionnement institutionnel original. Les TAAF sont inhabitées en permanence. Elles rassemblent des terres australes et antarctiques surtout utiles pour la recherche scientifique, la présence maritime française et la protection de vastes espaces marins. Clipperton est encore différent. Cet îlot du Pacifique, sans population permanente, est administré directement par l'État. Pour le lycée, retenir cette diversité évite de confondre outre-mer, région d'outre-mer et ensemble des territoires français dispersés dans le monde.

Quelle différence entre DROM, COM et ancienne expression DOM-TOM ?

Les DROM sont des territoires français régis en principe par le droit commun, avec des adaptations prévues par l'article 73 de la Constitution. Les COM ont un statut plus autonome, défini par l'article 74. L'expression DOM-TOM est ancienne. Elle reste courante, mais ne décrit plus l'organisation institutionnelle actuelle.

Le sigle DOM-TOM est très connu.

Pourtant, il est daté, car il mélange d'anciens statuts et ne correspond plus aux catégories juridiques utilisées aujourd'hui par l'État, le Sénat ou encore Vie publique.

Commençons par la DROM définition.

Les DROM, ou départements et régions d'outre-mer, regroupent la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte, avec un cadre relevant de l'article 73 de la Constitution.

Le principe est simple.

Dans les DROM, les lois françaises s'appliquent de plein droit, comme en métropole, même si des adaptations sont possibles selon les réalités locales, géographiques ou économiques.

La COM définition est différente.

Les collectivités d'outre-mer, comme la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon ou Wallis-et-Futuna, relèvent de l'article 74 de la Constitution et disposent de compétences plus larges.

Leur autonomie varie selon les cas.

Chaque COM possède en effet un statut propre, voté par le Parlement, qui précise les domaines gérés localement et ceux qui restent de la compétence de l'État.

L'Union européenne ajoute une autre distinction.

Les DROM sont des RUP, c'est-à-dire des régions ultrapériphériques de l'Union européenne, où le droit européen s'applique pleinement, avec parfois des mesures adaptées.

Toutes les COM ne sont pas des RUP.

Plusieurs sont des PTOM, ou pays et territoires d'outre-mer, associés à l'Union européenne sans faire partie de son territoire, ce qui change les règles douanières et juridiques.

Sigle	Définition	Base juridique	Lien avec l'Union européenne
DROM	Départements et régions d'outre-mer	Article 73 de la Constitution	RUP
COM	Collectivités d'outre-mer	Article 74 de la Constitution	Variable : RUP ou PTOM selon le territoire
DOM-TOM	Ancienne expression d'usage	Ancienne terminologie	Ne correspond pas à une catégorie actuelle unique

À retenir

DROM définition : droit commun français avec adaptations possibles. COM définition : statut particulier plus autonome. DOM-TOM est une expression héritée du passé. Pour

comprendre les territoires ultramarins aujourd'hui, il faut distinguer statut constitutionnel et place dans l'Union européenne entre RUP et PTOM.

Le cas des DROM

Les DROM appliquent en principe les lois françaises. Ce régime s'appelle l'identité législative, avec des adaptations possibles selon les contraintes locales, notamment en matière d'aménagement, de transports, d'environnement ou de fiscalité.

Les départements et régions d'outre-mer relèvent donc du même cadre juridique que l'Hexagone. Leur organisation institutionnelle peut toutefois être ajustée pour tenir compte de l'insularité, de l'éloignement, des risques naturels ou des réalités sociales propres à chaque territoire.

Ainsi, la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Mayotte et la Guyane restent pleinement intégrées à la République. Elles envoient des élus au Parlement, disposent de collectivités locales, et appliquent les grandes politiques publiques nationales, comme l'école, la santé ou la justice.

Je retiens une idée simple. Les DROM sont français comme les autres territoires, mais la loi peut être adaptée quand la géographie et la vie quotidienne rendent une application strictement identique peu pertinente.

À retenir

Dans les DROM, la règle générale est l'identité législative : les lois nationales s'appliquent, avec des adaptations locales possibles.

Pourquoi DOM-TOM est une expression dépassée

DOM-TOM est une formule ancienne. Elle ne correspond plus aux statuts juridiques actuels des territoires ultramarins français, car ceux-ci ont évolué et se distinguent désormais entre DROM, COM, collectivités sui generis et Terres australes et antarctiques françaises. En cours comme en examen, mieux vaut employer ces termes précis.

L'expression DOM-TOM date d'une autre époque. Elle regroupait des réalités institutionnelles très différentes, alors que les réformes successives ont justement cherché à mieux distinguer les statuts, les compétences locales et les liens avec l'État. Aujourd'hui, on parle de DROM pour les départements et régions d'outre-mer. Le terme COM désigne, lui, les collectivités d'outre-mer, qui n'ont pas les mêmes règles administratives, fiscales ou législatives que les DROM. S'ajoutent encore la Nouvelle-Calédonie, au statut particulier, et les TAAF. Employer DOM-TOM crée donc une confusion. En géographie comme en EMC, la précision compte. Utiliser les mots actuels montre que l'on comprend l'organisation de la République, mais aussi la diversité des situations vécues dans les territoires ultramarins.

À retenir

Écris plutôt DROM, COM ou le nom précis du territoire : c'est plus juste, plus actuel et mieux adapté aux attentes du lycée.

Où se situent les régions d'outre-mer dans le monde ?

Les régions d'outre-mer françaises sont réparties à l'échelle mondiale : Guadeloupe et Martinique dans les Caraïbes, la Guyane en Amérique du Sud, Mayotte et La Réunion dans l'océan Indien. Cette dispersion renforce la présence maritime française, étend sa zone économique exclusive et lui donne des points d'appui géopolitiques sur plusieurs océans.

Sur un planisphère, leur éloignement saute aux yeux. La localisation outre-mer ne forme pas un bloc unique, mais un ensemble dispersé qui relie la France à des espaces très différents par leurs climats, leurs voisins et leurs enjeux stratégiques.

La Guadeloupe et la Martinique se trouvent dans les Caraïbes. Elles sont proches de l'arc antillais et des Amériques, ce qui place la France au contact direct d'un espace insulaire marqué par le tourisme, les échanges maritimes et les risques cycloniques.

La Guyane, elle, se situe en Amérique du Sud. Ce territoire frontalier du Brésil et du Suriname ancre la France sur le continent sud-américain, avec une ouverture sur l'Atlantique et un rôle spatial majeur autour du centre de Kourou.

Mayotte et La Réunion appartiennent à l'océan Indien. Cette localisation outre-mer donne à la France une présence dans un espace traversé par de grandes routes maritimes, au croisement de l'Afrique orientale, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Les autres territoires ultramarins élargissent encore cette carte mondiale. Avec le Pacifique et les Terres australes, la présence maritime française devient planétaire, ce qui explique l'étendue de sa zone économique exclusive, l'une des plus vastes du monde.

À retenir

Les DROM sont situés dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et dans l'océan Indien : leur dispersion donne à la France une présence mondiale, maritime et géopolitique.

Des territoires éloignés de la métropole

Les territoires d'outre-mer sont situés loin de la France hexagonale, souvent à plusieurs milliers de kilomètres. Cette distance crée des contraintes fortes de transport, de coût et de temps, d'autant que beaucoup de ces espaces sont insulaires et dépendent des liaisons maritimes et aériennes.

La métropole est très loin. Cet éloignement place les territoires ultramarins dans l'Atlantique, la Caraïbe, l'océan Indien, le Pacifique ou en Amérique du Sud, ce qui les

inscrit dans des environnements régionaux très différents. Beaucoup sont des îles. L'insularité renforce les difficultés d'approvisionnement, limite les surfaces disponibles et augmente la dépendance aux ports et aux aéroports pour les échanges quotidiens. Les trajets sont longs. Les habitants, les marchandises et les services subissent donc des coûts plus élevés, avec des effets concrets sur les prix, l'emploi, la continuité territoriale et l'accès à certains équipements spécialisés.

Un atout géopolitique pour la France

L'outre-mer donne à la France une présence mondiale. Grâce à ces territoires répartis sur plusieurs océans, elle dispose d'une vaste zone économique exclusive, de points d'appui militaires et d'une influence diplomatique sur tous les continents.

Cette présence change l'échelle du pays. Avec ses territoires ultramarins dans l'Atlantique, l'océan Indien, le Pacifique et en Amérique, la France reste active sur des routes maritimes majeures, surveille ses espaces marins, protège des ressources halieutiques et énergétiques, et affirme sa souveraineté face aux rivalités régionales. Les armées y sont présentes. Elles assurent la défense, les secours après catastrophe, la lutte contre les trafics et la surveillance des frontières maritimes. La diplomatie y gagne aussi. Depuis ces territoires, la France participe à des organisations régionales, dialogue avec ses voisins et pèse davantage dans les enjeux climatiques, maritimes et stratégiques du monde contemporain.

Quels sont les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux ?

Les territoires d'outre-mer cumulent des atouts majeurs et des fragilités durables. Leur biodiversité, leurs espaces maritimes et leur potentiel touristique sont considérables, mais les enjeux outre-mer incluent aussi la vie chère, le chômage, la dépendance aux importations et une forte exposition aux risques naturels et au changement climatique.

- L'économie y est souvent contrastée. Certains territoires profitent du tourisme, des services publics, de la pêche ou du spatial, mais beaucoup restent marqués par le chômage, des marchés étroits et une forte dépendance envers la métropole.
- La vie chère revient souvent dans les débats. L'éloignement, les coûts de transport, la faiblesse de certaines productions locales et la dépendance aux importations renchérissent de nombreux produits du quotidien.
- Les enjeux sociaux sont très visibles. Une population jeune, des besoins scolaires et sanitaires élevés, ainsi que des inégalités de revenus importantes, posent la question de l'emploi, de la formation et des infrastructures.

- La continuité territoriale reste un sujet central. Se déplacer vers l'Hexagone ou entre îles coûte cher, ce qui peut compliquer les études, les soins, l'accès à certains services et la circulation des marchandises.
- Les risques naturels sont plus fréquents qu'en métropole. Cyclones, séismes, inondations et volcanisme menacent selon les territoires, comme aux Antilles, à La Réunion ou en Polynésie française, avec des effets humains et matériels parfois lourds.
- La biodiversité constitue un atout exceptionnel. Forêts tropicales, récifs coralliens, mangroves et espèces endémiques donnent à la France une grande richesse écologique, mais celle-ci reste fragile face à l'urbanisation, aux pollutions et aux espèces invasives.
- Le développement durable est donc au cœur des choix publics. Le changement climatique accentue l'érosion littorale, la montée des eaux, les sécheresses ou les cyclones plus intenses, tout en obligeant à adapter les logements, les réseaux et les activités économiques.

À retenir

Les enjeux outre-mer varient selon les territoires, mais ils combinent souvent défis sociaux, dépendances économiques, richesse de la biodiversité et exposition élevée aux risques naturels.

Pour aller plus loin dans une logique lycée, on peut consulter les ressources officielles d'Eduscol sur les territoires ultramarins et les programmes d'histoire-géographie : eduscol.education.fr.

Des fragilités structurelles

Les territoires d'outre-mer cumulent souvent plusieurs fragilités structurelles. Leur éloignement de la métropole, la petitesse des marchés locaux, la dépendance aux importations, le chômage élevé, les inégalités sociales et le coût des transports freinent durablement le développement économique et compliquent la vie quotidienne des habitants.

L'éloignement pèse sur tous les échanges. Les entreprises locales importent une grande partie des biens de consommation, des équipements et parfois même des produits alimentaires, ce qui renchérit les prix et accroît la dépendance économique. Les marchés intérieurs restent souvent étroits. Cette petite taille limite les économies d'échelle, freine l'implantation d'activités diversifiées et rend les territoires plus vulnérables aux crises extérieures, qu'elles soient sanitaires, énergétiques ou commerciales. Le chômage demeure souvent élevé. Les jeunes sont particulièrement touchés, tandis que les inégalités sociales restent marquées entre centres urbains, zones rurales et espaces isolés. Les transports coûtent cher. Se déplacer, exporter ou faire venir des marchandises

revient plus cher qu'en métropole, ce qui pénalise les ménages comme les entreprises. J'ajoute que ces fragilités ne résument pas l'outre-mer, mais elles expliquent une partie des tensions sociales et des défis d'aménagement.

À retenir

Les fragilités structurelles des outre-mer tiennent surtout à l'insularité ou à l'éloignement, à la dépendance économique et à des déséquilibres sociaux durables.

Des ressources et des potentiels majeurs

Les territoires ultramarins disposent d'atouts considérables. Ils concentrent une biodiversité exceptionnelle, de vastes espaces maritimes, des sites touristiques recherchés, un fort potentiel en énergies renouvelables et, dans plusieurs îles, une population jeune qui peut soutenir le développement économique.

Ces territoires sont très riches. Grâce à leur dispersion dans l'Atlantique, l'océan Indien, le Pacifique et l'Amérique du Sud, ils donnent à la France une présence mondiale rare et une immense zone économique exclusive.

La biodiversité y est remarquable. Forêts tropicales de Guyane, récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie, lagons de Polynésie française ou volcans des Antilles forment des milieux uniques, utiles à la recherche scientifique comme à la protection du vivant.

Le tourisme représente un levier essentiel. Plages, paysages spectaculaires, cultures métissées et climats attractifs créent des emplois locaux, même si cette activité reste vulnérable aux crises, aux cyclones et à la pression environnementale.

L'économie maritime ouvre aussi des perspectives. Pêche, aquaculture, transports, surveillance des mers et valorisation des ressources marines renforcent le rôle stratégique de ces espaces dans la puissance française.

Les énergies renouvelables offrent des solutions concrètes. Soleil, vent, géothermie, biomasse ou énergie marine peuvent réduire la dépendance aux importations, tandis que la jeunesse de certains territoires constitue un atout pour l'avenir.

À retenir

Les outre-mer cumulent des atouts naturels, maritimes, humains et géopolitiques qui en font des espaces clés pour le développement et le rayonnement de la France.

Ce qu'il faut retenir pour le bac et les révisions

Pour une bonne révision bac géographie, retenez trois idées. Les régions d'outre-mer désignent surtout les cinq DROM, mais la France ultramarine comprend aussi des COM et

d'autres territoires, qui donnent à la France une présence mondiale tout en soulevant des enjeux d'aménagement du territoire, de développement et de souveraineté.

- **1. Le mot-clé central** : DROM COM. Au baccalauréat, il faut distinguer les cinq DROM — Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte — des COM, qui n'ont pas le même statut institutionnel ni les mêmes règles d'organisation.
- **2. Le bon vocabulaire** : régions d'outre-mer ne suffit pas. La France ultramarine regroupe plusieurs catégories juridiques, donc parler seulement de "régions" pour tout l'outre-mer est une erreur fréquente dans le programme de lycée.
- **3. L'idée géographique essentielle** : ces territoires sont dispersés. Cette dispersion dans plusieurs océans donne à la France une présence mondiale, une vaste zone maritime et des enjeux géopolitiques bien au-delà de l'Europe.
- **4. L'idée économique et sociale** : les situations sont contrastées. Beaucoup de territoires connaissent l'éloignement, la dépendance aux importations, le chômage ou les inégalités, ce qui explique les politiques d'aménagement du territoire et de continuité territoriale.
- **5. Les erreurs à éviter** : ne confondez pas statut et localisation. Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas un DROM, la Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique, et tous les territoires ultramarins ne sont pas des régions.
- **6. Mini-fiche outre-mer** : à retenir pour un contrôle ou une dissertation : statut, localisation, intégration à la République, contraintes, atouts, enjeux. Si vous maîtrisez ces six notions, votre fiche outre-mer est solide et directement utile pour les révisions.

À retenir

DROM = départements et régions d'outre-mer ; COM = collectivités d'outre-mer ; France ultramarine = ensemble plus large de territoires aux statuts variés, à connaître pour le baccalauréat.

Pour compléter vos révisions, vous pouvez consulter le programme officiel sur le site d'Eduscol : eduscol.education.fr.

Les 5 idées essentielles à mémoriser

Les territoires français d'outre-mer se distinguent par leur statut, leur localisation et leurs enjeux. Les DROM suivent le droit commun, les COM ont plus d'autonomie, et d'autres territoires ont un statut spécifique. Tous sont éloignés de la métropole, mais pleinement liés à la République française.

Retenez cinq idées simples. D'abord, l'outre-mer regroupe des territoires dispersés dans plusieurs océans et continents, ce qui donne à la France une présence mondiale. Ensuite, les DROM fonctionnent comme des départements et régions français, avec les mêmes lois en grande partie. Les COM ont un statut différent. Elles disposent d'une autonomie plus

large, adaptée à leur histoire, leur géographie et leurs besoins locaux. Certains espaces ont encore un cadre particulier. C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie ou des Terres australes et antarctiques françaises. Enfin, ces territoires cumulent atouts stratégiques, biodiversité exceptionnelle et fragilités économiques, sociales, climatiques ou géopolitiques.

À retenir

DROM = droit commun renforcé par l'éloignement ; COM = autonomie plus large ; autres territoires = statuts spécifiques selon leur histoire et leur place stratégique.

Les erreurs fréquentes à éviter

La confusion la plus courante consiste à croire que tout l'outre-mer correspond aux seuls DROM. C'est faux, car l'outre-mer français regroupe plusieurs statuts, dont les DROM, les COM, la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises, avec des règles institutionnelles différentes.

Beaucoup emploient encore DOM-TOM. Or ce terme est ancien, et il ne décrit plus l'organisation actuelle des territoires français d'outre-mer, aujourd'hui répartis entre DROM, COM et statuts particuliers. Autre piège fréquent. Une région administrative ultramarine n'est pas l'ensemble de l'outre-mer, car certains territoires ne sont ni régions ni départements, tout en appartenant pleinement à la France. Je conseille aussi d'éviter les généralisations rapides. Les réalités économiques, climatiques, démographiques et géopolitiques varient fortement entre la Guadeloupe, Mayotte, la Polynésie française ou Saint-Pierre-et-Miquelon.

Quelles sont les 5 régions d'outre-mer françaises ?

Les cinq départements-régions d'outre-mer français sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. On les classe aujourd'hui parmi les DROM. Ils font pleinement partie de la République française, avec un statut proche de celui des régions et départements de métropole, même si leurs réalités géographiques, économiques et sociales sont très différentes.

Quelle différence entre DROM et COM ?

Les DROM, comme la Guadeloupe ou La Réunion, appliquent en principe les lois françaises de façon similaire à la métropole, avec quelques adaptations possibles. Les COM, comme la Polynésie française ou Saint-Barthélemy, disposent d'une autonomie plus large. En pratique, la différence tient surtout au niveau d'intégration institutionnelle et au régime juridique propre à chaque territoire.

Pourquoi ne dit-on plus DOM-TOM ?

On emploie moins le terme DOM-TOM car il ne reflète plus la diversité actuelle des statuts juridiques. Aujourd'hui, on distingue notamment les DROM, les COM et d'autres collectivités à statut particulier. Dire DOM-TOM reste courant dans le langage courant, mais c'est une appellation ancienne, moins précise sur le plan administratif et institutionnel.

Mayotte fait-elle partie des régions d'outre-mer ?

Oui, Mayotte fait partie des régions d'outre-mer françaises. Elle est devenue un département en 2011 et elle est classée parmi les DROM. Son statut la rapproche des autres territoires ultramarins intégrés à la République. Mayotte présente toutefois des enjeux spécifiques, notamment en matière démographique, sociale, migratoire et de développement des services publics.

Les régions d'outre-mer font-elles partie de l'Union européenne ?

Oui, les régions d'outre-mer françaises font partie de l'Union européenne en tant que régions ultrapériphériques. Le droit européen s'y applique, avec des adaptations possibles liées à l'éloignement, à l'insularité ou aux contraintes locales. En revanche, toutes les collectivités d'outre-mer ne relèvent pas du même rapport à l'Union européenne, selon leur statut.

Quels sont les principaux enjeux des territoires d'outre-mer ?

Les principaux enjeux des territoires d'outre-mer concernent le coût de la vie, l'emploi, les infrastructures, l'accès aux soins, l'éducation et la continuité territoriale. J'ajouterais aussi les risques climatiques, la dépendance économique, la biodiversité et les tensions sociales. Chaque territoire a ses spécificités, mais beaucoup partagent des défis liés à l'éloignement et à l'insularité.

Retenir l'essentiel sur les régions d'outre-mer, c'est d'abord comprendre qu'il faut dépasser cette expression pour distinguer clairement DROM, COM et autres territoires ultramarins. Cette différence de statut explique des modes de gestion, des liens avec l'Union européenne et des enjeux locaux très variés. Pour réviser efficacement, construisez un tableau simple avec chaque territoire, son statut et sa localisation : c'est la meilleure méthode pour mémoriser durablement.

[Continue sur hglycee.fr](https://hglycee.fr)

Hglycee - Document pédagogique